



43-2017

Séance du Bureau Syndical du 08/06/2017

DELIBERATION N°43-2017 : CESSION DES VEHICULES ELECTRIQUES

L'an deux mille dix-sept, le huit juin à 14H30, les membres du Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, se sont réunis au SICTIAM, 2323 chemin Saint Bernard- Porte 15, bâtiment 3 - Vallauris sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau syndical:

- M. Charles-Ange GINESY - Président,
- M. Jean-Claude RUSSO - 1^{er} Vice-Président
- M. Hervé ROMANO - 3^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Luc RICHARD - 4^{ème} Vice-Président,
- M. Roland LARBRE - 5^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Paul ZANIN - 6^{ème} Vice-Président,
- M. François BESSET - délégué titulaire de la commune de Saint Martin du Var,
- M. Jean Louis MEUNIER - délégué titulaire de la commune de Tourrettes sur Loup,
- Mme Denise LEIBOFF - déléguée titulaire de la commune de Lieuche,
- M. Claude ASTORE - délégué titulaire de la commune de La Seyne sur Mer (83),
- M. Jean Paul LEONI - délégué titulaire de la commune de Bairols,
- M. Raoul VERANY - délégué titulaire de la commune de Thierry.

Étaient absents :

- M. Antoine VERAN- 7^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Marc DELIA - 8^{ème} Vice-Président,
- Mme Christine PREMOSELLI - 9^{ème} Vice-Président,
- Mme Gisèle STIVANIN - déléguée titulaire de la commune de Néoules (83).

Assistaient en outre à la séance :

M. Francis KUHN - Directeur Général du SICTIAM
Mme HOUZET Sophie – Directrice Générale Adjointe du SICTIAM

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

M. Jean Paul ZANIN, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été nommé secrétaire de séance.

M. le Président poursuit :

« Les 2 véhicules électriques ZOE ne permettent pas des déplacements longue distance en raison d'une autonomie de seulement 100 km environ, alors que le SICTIAM souhaite optimiser les déplacements des agents dans les différentes collectivités adhérentes. »

Il propose de céder les véhicules électriques pour les remplacer par des véhicules essence. Les montants des reprises obtenus sont particulièrement intéressants.

Il propose donc au Bureau Syndical :

- d'entériner la cession des 2 véhicules électriques, à la société RENAULT, ou, pour un montant équivalent, aux agents du SICTIAM souhaitant acquérir l'un de ces véhicules, ou encore à un adhérent du syndicat, comme suit :

VEHICULE	CARBURANT	PLAQUE	DATE DE 1ERE MISE EN CIRCULATION	MONTANT DE LA REPRISE (TTC)
RENAULT ZOE	ELECTRIQUE	DG-078-QQ	13/06/2014	8 200 €
RENAULT ZOE	ELECTRIQUE	DR-355-DE	29/04/2015	9 500 €

- l'inscription au budget les différentes écritures comptables, aboutissant à une recette réelle, en section d'investissement, au compte 024, d'un montant de 17 700€.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** les propositions du Président,
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures d'exécution en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Charles-Ange GINESY




Séance du Bureau Syndical du 08/06/2017

Nombre de membres afférents au B.S. : 16
 Nombre de membres en exercice : 16
 Nombre de membres ayant pris part au vote : 12

Date de la convocation : 29/05/2017
 Date d'affichage : 20/07/2017